



# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS du conseil communal de la commune de BOUS

## Séance publique du 02 mars 2023

Date de l'annonce publique de la séance: 22 février 2023

Date de la convocation des conseillers: 22 février 2023

Présents : M. Carlo KÜTTEN, bourgmestre, Mme Netty SIMON-KILL, M. Joé BEISSEL, échevins  
M. Jos JOHANNNS, M. Pierre BRAUN, M. Antonio DA COSTA ARAUJO, M. Bernd ZIMMER, conseillers  
M. Bernard HEINESCH, secrétaire  
Absent Mme Patricia GONZALEZ, conseiller (non-excusee)

### Le Conseil Communal,

01) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2023.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recette.

03) a pris note qu'aucune demande relative à l'exercice du droit de préemption n'ait été adressée en temps utile au collège échevinal.

04) a approuvé à l'unanimité des membres présents un projet de morcellement d'une propriété sise à Bous dans la rue de Luxembourg.

05) a approuvé à l'unanimité des membres présents un acte notarié relatif à l'acquisition d'une partie de trois parcelles sises à Assel au lieu-dit « Am Bréil ».

06) a pris note de l'approbation du budget rectifié pour l'exercice 2022 et du budget pour l'exercice 2023 par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 19 janvier 2023.

07.a) a confirmé à l'unanimité des membres présents un règlement temporaire de circulation du collège échevinal relatif à l'aménagement provisoire d'un passage piétons dans la rue de Luxembourg à Bous.

b) a confirmé à l'unanimité des membres présents un règlement temporaire de circulation du collège échevinal relatif au barrage de la rue de Luxembourg à Bous pendant la période du 06 mars 2023 au 03 juin 2023.

c) a confirmé à l'unanimité des membres présents un règlement temporaire de circulation du collège échevinal relatif au barrage de la rue de Remich à Bous pendant la période du 20 février 2023 au 03 mars 2023.

08) a approuvé à l'unanimité des membres présents la convention du 31 janvier 2023 relatif au fonctionnement et au financement de l'Office Social Commun Remich pour l'année 2023.

09) a approuvé à l'unanimité des membres présents un contrat du 29 novembre 2022 relatif au service « Repas sur Roues » entre l'établissement SERVIOR et les collèges échevinaux des communes de Remich, Bous, Schengen, Stadtbredimus et Waldbredimus.

10.a) a décidé à l'unanimité des membres présents d'engager des étudiants pendant les vacances d'été 2023.

b) a décidé à l'unanimité des membres présents de fixer la rémunération pour les étudiants en application du code de Travail, à savoir à 80% du salaire social minimum en fonction de l'âge.

11) a pris note des explications du collège échevinal relatives

- à un jugement dans une affaire juridique. La partie adverse a été condamnée et doit procéder à l'enlèvement d'une terrasse non-autorisée, payer une amende et restituer partiellement les frais d'avocats à la commune de Bous.

- à une demande du collège échevinal relative à un don pour les victimes des tremblements de terre en Turquie et en Syrie et décide de verser le montant de 2.500.- € à l'association Médecins sans frontières.

- à la dissolution du Club des Jeunes de Bous et discute sur l'affectation future du bâtiment loué auprès du comice agricole.

a pris note des interpellations des conseillers communaux relatives

- aux limites et reculs à respecter lors de la réalisation d'installations photovoltaïques sur des toitures, limites lesquelles figurent dans les règles urbanistiques du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Bous. Comme aucune dérogation n'est permise selon le PAG, ce dernier devrait être modifié partiellement. A noter que le plan d'aménagement général sera adapté après l'entrée en vigueur de la fusion des communes de Bous et de Waldbredimus.

- au fonctionnement des douches dans les vestiaires du Sport-a Kulturzenter à Bous. Le collège échevinal informe qu'une société a été chargée récemment avec la réparation de ces installations.

- à une réclamation des membres de la commission de l'Environnement concernant la destruction et l'endommagement d'arbres à Rolling au lieu-dit « A Viischtels » par le service technique communal lors de l'enlèvement d'arbustes et de branches après la taille d'arbres par ladite commission.

